

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 MARS 2020**

Présents : Mrs CANTELE Jean, LEGRAND Marc, DALLA-VECCHIA Jonathan, BRONDEAU Rocco, MARTINELLI Tristan, MATHIEU Philippe (parti à 20h20), BELLINI Nicolas, TRIPODI Dominique, RACHIELE Olivier, KNOPPIK Eric, Mmes CADONA Roselyne, HUJDA Laetitia, GIANNUZZI Sophie, BOUDINET Coralie, GOBERT Mireille, PIACENTE Fernande, MONTALBANO Giovanna, GAUDARD Ludivine, PUGLIESE Nadège, VANNI Sophie

Excusés : Messieurs TONIOLO Guy, BOUDINET Eric, Madame AMADORO Kathleen

Procurations : Monsieur TONIOLO Guy a donné procuration à Monsieur LEGRAND Marc, Monsieur BOUDINET Eric a donné procuration à Madame BOUDINET Coralie, Monsieur MATHIEU Philippe a donné procuration à Madame CADONA Roselyne (à partir de 20h20)

POINT N° 1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal de la ville.

POINT N° 2 : COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le Conseil Municipal, a attesté, à l'unanimité, de la conformité des écritures du compte de gestion du budget principal de la ville.

**POINT N° 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE DES PRESTATIONS
CIMETIERE »**

Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe « service des prestations cimetière.

**POINT N° 4 : COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « SERVICE DES PRESTATIONS
CIMETIERE »**

Le Conseil Municipal, a attesté, à l'unanimité, de la conformité des écritures du compte de gestion du budget annexe « service des prestations cimetière ».

POINT N° 5 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE « CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UNE MAISON MEDICALE »

Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe « construction et exploitation d'une maison médicale ».

POINT N° 6 : COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE « CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UNE MAISON MEDICALE »

Le Conseil Municipal, a attesté, à l'unanimité, de la conformité des écritures du compte de gestion du budget annexe « construction et exploitation d'une maison médicale ».

POINT N° 7 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'affecter la somme de 971 867,63 € qui correspond au résultat de fonctionnement du compte administratif 2019 sur le compte 002 (recettes de fonctionnement) à hauteur de 400 000 € et sur le compte 1068 (recettes d'investissement) à hauteur de 571 867,63 €.

POINT N° 8 : VOTE DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, a voté les taux d'imposition 2020, à savoir :

Taxe d'habitation taux commune : 17,86 %

Taxe foncière bâtie taux commune : 14,28 %

Taxe foncière non bâtie taux commune : 75,63 %

POINT N° 9 : COMPOSITION DES CHAPITRES 64 ET 633

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la composition des chapitres 64 et 633 qui représentent la totalité des salaires, primes et indemnités ainsi que les cotisations relatives au personnel communal.

POINT N° 10 : TABLEAU DES EFFECTIFS A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal, a approuvé, à l'unanimité, le tableau des emplois permanents à temps complet de la collectivité à la date du 1^{er} Janvier 2020.

POINT N° 11 : TABLEAU DES EFFECTIFS A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal, a approuvé, à l'unanimité, le tableau des emplois permanents à temps non complet de la collectivité à la date du 1^{er} Janvier 2020.

POINT N°12 : FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité, une indemnité de 500 € à Monsieur le Maire pour frais de représentation afin de couvrir les dépenses engagées dans l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la Commune.

POINT N° 13 : FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'inscrire la somme de 2 500 € sur le budget primitif 2020 pour la formation des élus.

POINT N° 14 : IMPUTATION DES BIENS MEUBLES

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité l'affectation des biens meubles d'une valeur de 500 € en section investissement.

POINT N° 15 : SUBVENTIONS 2020

Le Conseil Municipal a décidé par 18 voix pour et 4 voix contre, de verser les sommes suivantes aux associations sur l'exercice 2020 :

MJC de Montois-la-Montagne	2 000 €
Handball Club Montois	3 500 €
Judo Club Montois-la-Montagne	3 000 €
Les Amis Randos	1 000 €
Association Courir à Montois	400 €
Association Jumelage Montois/Baracs	1 500 €
Les Amis du Vieux Montois	1 000 €
Association Sport Loisirs Détente	750 €
Amicale du Personnel	1 600 €
Association des Parents d'Elèves	1 500 €
Pétanque Club	500 €
FNACA	800 €
Football Vétérans	700 €
ESHPM	4 000 €
ASCOMEMO	200 €

USEP Les Alouettes	500 €
Section Mülkky du Haut Plateau Messin	1 000 €

POINT N° 16 : CREDITS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, a validé à l'unanimité, le versement des crédits scolaires pour l'année scolaire 2020/2021.

POINT N° 17 : BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, a validé à l'unanimité, le budget primitif 2020 de la ville.

POINT N° 18 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE DES PRESTATIONS CIMETIERE » - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'affecter la somme de 343,20 € qui correspond au résultat de fonctionnement du compte administratif 2019 sur le compte 002 (recettes de fonctionnement).

POINT N° 19 : BUDGET ANNEXE 2020 « SERVICE DES PRESTATIONS CIMETIERE »

Le Conseil Municipal, a validé à l'unanimité, le budget annexe 2020 « service des prestations cimetièrè ».

POINT N° 20 : BUDGET ANNEXE 2020 « CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UNE MAISON MEDICALE »

Le Conseil Municipal, a validé à l'unanimité, le budget annexe 2020 « construction et exploitation d'une maison médicale ».

POINT N° 21 : TARIF 2020 – DROIT DE PLACE A L'OCCASION DES MARCHES DU TERROIR

Le Conseil Municipal, a validé à l'unanimité, le tarif forfaitaire des droits de place des commerçants ambulants à l'occasion des marchés du terroir, à savoir : 3 €.

POINT N° 22 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL – DELIBERATION DONNANT HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MOSELLE

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour l'habilitation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle l'autorisant à passer une éventuelle convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le personnel communal.

POINT N° 23 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE BALAYAGE DES VOIRIES

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la constitution d'un groupement de commandes pour le balayage des voiries auquel participeront les collectivités suivantes : BRONVAUX, HATRIZE, MOINEVILLE, MONTOIS-LA-MONTAGNE, PIERREVILLERS, RONCOURT, SAINT-AIL, SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE, SAULNY, VALLEROY ET VERNEVILLE ;

POINT N° 24 : CONVENTION DE DISPONIBILITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires de la Commune de MONTOIS-LA-MONTAGNE.

POINT N° 25 : SMIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS : ADHESION DES COMMUNES D'HAGONDANGE ET RICHEMONT

Le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion des Communes d'HAGONDANGE et RICHEMONT au SMIVU Fourrière du JoliBois de MOINEVILLE.



Le Maire,

Jean CANTELE